

Délibération du 19 juin 2026

délibération **N°2026-21 C**

objet **Election du Président de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le vendredi 12 juin 2026
- Date de publication : le 26 juin 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 juin 2026 s'est réuni le 19 juin 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 35, Nombre de votants : 38

POUVOIR DE VOTE

Catherine PASTEL donne pouvoir de vote François CHEMIN

Laurent GRILLAUD donne pouvoir à Jean-Marc DRIVET

Jean-Marc LEOUTRE donne pouvoir à Isabelle JUNET

EXCUSES : 5

GRILLAUD Laurent
FRONT Bernard
CHANIAC Yohann
PASTEL Cathy
LEOUTRE Jean-Marc

ABSENTS : 1

BATAILLER Michel

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 33

DELHOMMEAU Eric
JUNET Isabelle
CHASSOT Aloïs
BOIX NEVEU Arthur
BERTHOMIER Christian
ANCRENAZ Damien
COUX Claude
CAUTERMAN Arnold
GIRARD Marc
GONTARD Annie
DERIPPE Christophe
DRIVET Jean-Marc
BRUNIER Thierry
ROGNARD Olivier
DUNAND Marie
MEYNIER Florence
FAUGE Alexandre
GAUDIN François
ZOCCOLO Alain
SIBUET - BECQUET Jean-Claude
PERDRISET Muriel
SOULIE Jean-Marc
CHEMIN François
CECILLE Joël
JACOB Christian
DEMONNAZ Jacky
RANCUREL Marie France
BURLET Daniel
GIRARD Jean-Claude
LECLERCQ Mathieu
VIBERT Christian
SILVESTRE Jean-Louis
BOIRON Laurence
ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2
BARBIER Marie Claire
ROTA Grégory

Délibération du 19 juin 2026

délibération **N°2026-21 C**

objet **Election du Président de Savoie Déchets**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5711-1, L5211-10, L2122-7 et L2122-8 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 décembre 2009 approuvant la création du syndicat mixte « Savoie Déchets » et ses statuts, modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°PREF-DCL-BIE-36 du 9 décembre 2025 ;

Vu l'article 11 des statuts de Savoie Déchets concernant le président ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Considérant que les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président ;

Considérant que le Président est élu, au scrutin secret et à la majorité absolue ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical après avoir délibéré et à la majorité :

Article 1 : proclame, Monsieur Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Article 2 : Jean-Marc DRIVET est immédiatement installé dans ses fonctions de Président.

Article 3 : Le procès-verbal des opérations électorales est annexé à la présente délibération.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Présents ou représentés : 38

Votants : 35

Abstentions : 3

Blancs : 0

Nuls : 0

Laurence BOIRON
Secrétaire de séance



Jean-Marc DRIVET
Président



Comité Syndical d'installation de Savoie Déchets du 19 juin 2026

Délibération	Vote	Tour	Sièges à pourvoir	Présents ou Représentés	Abstentions	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	Type Majorité	Majorité / QE	Conseiller (N°) / Liste (membres)	Nb Voix	%	Statut
BUREAU	Election du Président	1	1	38	3	35	0	0	35	A	18	DRIVET Jean-Marc (17)	34	97,1%	ELU
												DEMONNAZ Jacky (15)	1	2,9%	